



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES
DU 4 OCTOBRE 2017**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. BONFAIT Olivier (*procuration à ESPOSITO Arianna*), CAMBERLIN Pierre, CHAPPE Julien (*procuration à LELEU Arnaud*), ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LEFEBVRE Sabine, LELEU Arnaud, MINONDO-KAGHAD Brigitte, RAUWEL Alain, SALES-WUILLEMIN Édith, THIBAUT Jean-Pierre, ZARA Vasco (*procuration à LEFEBVRE Sabine*).

Usagers : Mmes et MM., GRENOUILLET Marius, HOMMEY Mathilde (*procuration à GRENOUILLET Marius*), LACROIX Candice Mathilde (*procuration à THOMAS Jeffrey*), LAMANT Elodie, PICHON Valentin (*procuration à THOMAS Jeffrey*), THOMAS Jeffrey.

Personnels BIATSS : Mmes CLAIR Florence.

Membres extérieurs : LOCHOT Éliane, MAGNIEZ Sophie.

Absents excusés : Mmes et MM. CHAHRAOUI Khadija, VIGREUX Jean, ADAMIAM Ambre, AMA Jean-Baptiste, COLSON Marie-Hélène, DELAGE Juliette, DEVRY Pierre, DOLE Loïc, DUARTE Marion, BESSE Pierre, DAURE Pierre-Henri, GUICHARD Vincent, THIERRY Anne.

Invités : Mme et MM. CHAPOTOT Sandrine, SALVADORI Philippe (*Président du Conseil*), EL HANBALI Youssef.

Secrétaire de séance : M. LELEU Arnaud.

Philippe Salvadori ouvre la séance à 17h40.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 28 juin 2017

Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**

2. Élections complémentaires

Philippe Salvadori rappelle plusieurs élections qui doivent être organisées cette année :

- en février : renouvellement des collèges étudiants aux services centraux (l'UFR devra organiser les bureaux de vote).
- 5 et 6 décembre : élections pour compléter les rangs du conseil d'UFR (1 siège de Professeur, 2 sièges de personnel BIATSS, 2 sièges d'étudiants). Il est noté que désormais le cadre légal impose un seul collège pour les étudiants.

3. Point sur la rentrée

3.1. Mobilité du personnel

3.1.1. Personnels enseignants

Deux enseignants-chercheurs nous ont quittés : Antoine Bioy (PR de psychologie clinique) et Anne Lepoittevin (MCF d'histoire de l'art moderne).

Trois enseignants-chercheurs nous rejoignent : Alain Bonnet (PR d'histoire de l'art) auparavant à Grenoble, Hervé Marchal (PR de sociologie) auparavant MCF à Nancy, et Antony Denaire (MCF en archéologie) en remplacement d'Olivier Lemerancier.

Philippe Salvadori fait le triste constat que seul un poste d'ATER (Damien Bril en histoire de l'art moderne) nous a été accordé cette année contre une dizaine en moyenne les années précédentes. Jean-Pierre Thibaut s'interroge sur les demandes d'ATER rejetées, notamment en psychologie. Philippe Salvadori indique que l'unique poste d'ATER accordé l'a été suite au départ d'Anne Lepoittevin et que les services centraux affirment en revanche n'avoir reçu aucune demande pour pallier le départ d'Antoine Bioy en psychologie. Edith Salès-Wuillemin s'étonne et précise que la demande a été formulée, effectifs du Master dont était responsable Antoine Bioy et projet de recherche I-Site qu'il portait (le seul en SHS) à l'appui. Philippe Salvadori ajoute que cette décision est malheureusement motivée par la politique budgétaire contraignante actuelle qui implique notamment un gel massif des postes suite aux mutations et départ en retraite et l'impossibilité de compenser les décharges de certains enseignants par des demandes d'ATER. Il souligne à ce propos que le poste d'ATER obtenu en histoire de l'art moderne ne l'est que pour un an et que le support sera ensuite gelé. Philippe Salvadori note enfin que l'UFR a malgré tout réussi à obtenir, suite à sa motion en ce sens, que deux postes de Professeurs soient remis au concours en 2018 (voir 3.3) dans ce contexte budgétaire pourtant très défavorable.

Philippe Salvadori salue ensuite la nomination à l'IUF de Sophie Baby (histoire contemporaine), qui s'ajoute à celle de François Jarrige.

Il précise enfin que 8 doctorants contractuels nous ont rejoints (2 en psychologie, 1 en archéologie, 1 en archéozoologie, 1 en histoire contemporaine, 1 en histoire de l'art moderne et 2 en géographie).

3.1.2. Personnels BIATSS

Plusieurs départs : Michèle Paulus (départ en retraite), France Herrscher (mutation), Anne Veynante (mutation), Aurore Rozier (mutation), Coline Prisca a signé un CDI dans le privé.

Arrivent en remplacement :

- Aurélie DE VOS en remplacement d'Aurore ROZIER
- Dominique ROY, en remplacement de Michèle PAULUS
- Miguel REVES en remplacement d'Anne VEYNANTE
- Max BERGEZ en remplacement de Prisca COLINE
- Claire VANESSE-URBAIN a pris la succession de France HERRSCHER et le poste libéré par Claire VANESSE-URBAIN est désormais occupé par Sophie LESCALIER.

Youssef El Hanbali rappelle également le départ en retraite de Véronique Dutarte au 1er novembre et précise qu'une personne vient d'être sélectionnée pour la remplacer.

3.2. Effectifs étudiants

Philippe Salvadori fournit les chiffres de la Licence et du Master (voir documents distribués en conseil) et indique que les effectifs pour le Doctorat ne sont pas encore connus car les inscriptions ne sont pas closes. Il souligne notamment que deux Master 2 approchent la limite de 8 inscrits et qu'il faut être vigilant.

Globalement, les inscriptions à l'uB semblent en dessous de celles de 2016 à la même époque mais les classes préparatoires ne sont pas encore comptabilisées donc les chiffres devraient plutôt être en légère hausse. L'UFR a notamment progressé de 1,7 % (certaines UFR comme Sciences et Techniques par exemple ont vu en revanche leurs effectifs baisser). Elle approche ainsi les capacités d'accueil qui avaient été définies (Philippe Salvadori note que ces données sont parfois contradictoires avec ce qui était annoncé par APB comme par exemple en sociologie ou en histoire). Philippe Salvadori alerte face à cette progression qui est d'ailleurs également prévue de manière continue pour les 5 prochaines années. Il précise à ce propos que l'uB ne nous a pourtant pas considérés comme prioritaires pour la dotation complémentaire que le Ministère doit accorder.

Philippe Salvadori relève un élément qui ne s'est pas déroulé comme prévu en cette rentrée : le dédoublement des cours en L1 de psychologie a été mis en place et un groupe de TD a été supprimé alors que l'UFR attendait l'éventuelle dotation complémentaire du Ministère pour ce faire et n'a donc pas donné son accord. Les enseignants de psychologie expriment unanimement leur étonnement. Selon eux, le dédoublement a été accordé en juin lors de la constitution des emplois du temps avec l'information que la décision provenait de la direction de l'UFR. Face à cette incompréhension, Philippe Salvadori indique que la contrainte budgétaire supplémentaire liée au dédoublement impose l'ouverture de 12 groupes de TD au lieu de 13 en L1 de psychologie au 2nd semestre (sauf dotation complémentaire exceptionnelle).

3.3. Campagne d'emplois

Philippe Salvadori rappelle qu'il était prévu que 8 postes soient gelés pour l'UFR (voir PV précédent). Grâce à notre motion qui demandait notamment le dégel de 2 postes (PR de psychologie clinique et d'archéologie), un premier accord a été donné mi-juillet pour la remise au concours du poste de PR d'archéologie en 2018. Une seconde rencontre avec les instances centrales en présence d'Edith Salès-Wuillemin motivant la demande par le poids du Master dont était responsable Antoine Bioy et rappelant qu'il portait le seul projet I-Site financé en SHS,

l'accord a également été donnée de remettre au concours le poste de PR de psychologie clinique en 2018.

Philippe Salvadori constate néanmoins qu'il reste 6 postes gelés pour l'UFR soit un taux d'environ 7 % contre 5 % en moyenne pour toute l'uB.

Jean-Pierre Thibaut soulève la difficulté d'assurer les enseignements face à cette politique de gel massif cumulée aux différentes contraintes imposées sur les services d'enseignement (20 % des heures en vacation maximum, heures complémentaires limitées à 50 % des heures statutaires). Youssef El Hanbali souligne à ce propos que le taux « d'heures-vacataires » ne sont disponibles qu'une fois les services saisis. Philippe Salvadori ajoute que nous ne savons pas dans quelle mesure la DGS va surveiller la bonne application des critères imposés mais que des sanctions pourraient exister.

Face à ces contraintes, 6 personnels enseignants ont jusqu'à présent demandé une dérogation de la limite du nombre d'heures complémentaires, demandes étudiées à la fin du mois d'octobre.

4. Point financier, conventions et subventions

Youssef El Hanbali fait un point sur le budget rectificatif n°3 (voir documents distribués en conseil) et précise notamment qu'un transfert a été effectué du budget de fonctionnement vers l'investissement pour remplacer la caméra de visioconférence.

Il met ensuite l'accent sur la taxe d'apprentissage qui diminue tous les ans. Nous en sommes actuellement à 9389 € ce qui est très peu pour une composante de notre taille. Edith Salès-Wuillemin rappelle qu'il est très difficile de suivre la trace de cette taxe avant qu'elle ne rejoigne les finances de l'UFR.

Le budget rectificatif est soumis au vote et est **adopté à l'unanimité**

Youssef El Hanbali indique à nouveau que les heures d'enseignement en vacation sont plus coûteuses que les heures complémentaires et que le taux d'heures effectuées en vacation est plafonné. En cas de dépassement de ce plafond, il revient à l'UFR de prendre en charge ce dépassement sur sa dotation.

Il précise ensuite que la fermeture budgétaire pour les ordres et frais de mission ainsi que l'édition de bons de commande sera effective au 1^{er} décembre 2017.

Une dernière précision concerne les demandes d'équipements pédagogiques accordées en 2016 au département de psychologie mais dont certaines dépenses n'ont pas été engagées. Nous sommes dans la dernière année où ces crédits pourront être mobilisés.

Sur la demande d'équipements pédagogiques 2017-20108, nous serons fixés vers le mois de février 2018. En attendant et pour répondre à la situation d'urgence, Youssef El Hanbali propose que les acquisitions se fassent rapidement sur les crédits du département de psychologie et que l'UFR pourrait venir en appui de cette démarche.

Demandes de subventions (prises en charge par les départements et validation par le conseil d'UFR) :

- 500 € pour le département d'histoire de l'art (projet « Colossal »)
- 500 € pour un projet d'étude commun entre histoire de l'art et archéologie le 30 novembre 2018.
- 1000 € pour un voyage au musée des antiquités nationales pour le département d'histoire et le projet est porté par l'association Maximus.

Les 3 demandes sont soumises au vote et **validées à l'unanimité**.

Vote de convention :

- entre le département de géographie et la Ville de Dijon pour un projet sur l'étude du patrimoine végétal sur certains sites de Dijon.

La convention est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité**.

Le département d'archéologie demande le soutien de l'UFR pour une motion concernant le remboursement des déplacements à Besançon des étudiants du Master cohabilité avec l'UFC. Youssef El Hanbali précise que la motion doit préciser plus clairement le destinataire de cette motion. Il rappelle en outre, qu'au-delà de l'uB, il y a la Comue qui peut saisir le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté puisque cette formation est cohabilitée.

Le soutien de cette motion après réécriture est soumis au vote et est **adopté à l'unanimité**.

5. Modification des fiches filières

Philippe Salvadori souligne qu'il n'est pas bien vu par les services centraux que de nombreuses demandes de modifications soient formulées in extremis. En outre, il y a désaccord sur l'interprétation des textes entre le CFVU et l'UFR : il est notifié que les modifications doivent intervenir avant la fin du premier mois d'enseignement, considéré comme la fin du mois de septembre par le CFVU tandis que l'UFR considère un mois après le début des enseignements. Les modifications seront donc remontées malgré tout.

Vote des modifications (voir documents distribués en conseil) : **adoptées à l'unanimité**.

Youssef El Hanbali rappelle que la semestrialisation est un point juridique fondamental de l'organisation des maquettes et indique que certains Masters ont des difficultés à la respecter.

6. Participation à Studyrama

La question est soulevée de notre participation à Studyrama. Les enseignants de psychologie indiquent, pour leur part, qu'ils ne voient plus d'intérêt à s'y présenter étant donné la capacité d'accueil imposée par l'université. Maryse Gaimard fait remarquer que nos effectifs semblent indépendants de notre participation et que notre taux d'encadrement n'est pas à vanter. Les étudiants sont plus nuancés et considèrent que notre participation a un intérêt. Ils ajoutent que quelle que soit la décision du conseil, les associations étudiantes participeront.

Vote : 5 abstentions, 3 pour, 9 contre. **L'UFR ne participera donc pas à Studyrama.**

Philippe Salvadori relève néanmoins la participation des associations étudiantes qui assurera une représentativité des départements de l'UFR.

7. Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été déposée et l'ordre du jour étant épuisé, Philippe Salvadori lève la séance à 20h04.

Le secrétaire de séance,



Arnaud LELEU

Le doyen de l'UFR Sciences Humaines,



Philippe SALVADORI